



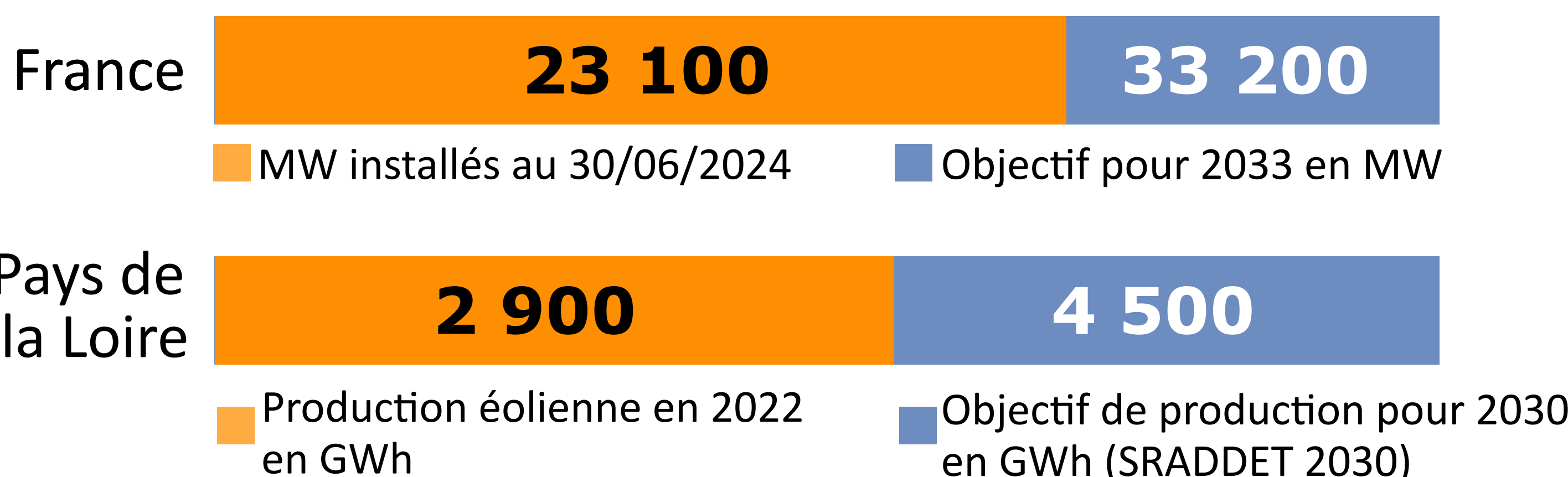
# Projet éolien des Trévis

Commune de Saint-Paul-du-Bois

## Informations

### Etat de l'éolien

#### MW installés et objectifs en France et en Pays de la Loire



Le choix de la zone a été guidé par plusieurs critères :



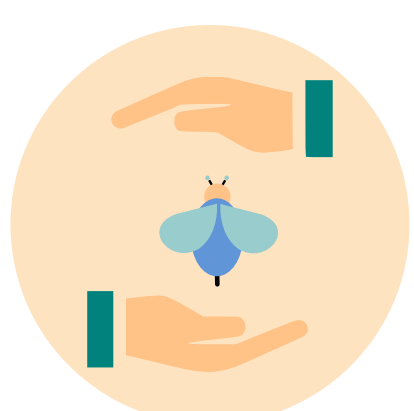
Une distance d'éloignement de **plus de 500 m** avec les habitations, en accord avec la réglementation.



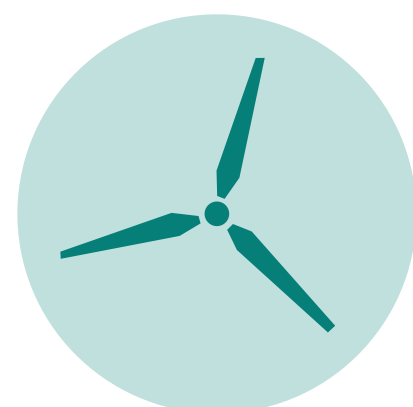
Située dans les **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)** de la commune



Eloignée de **plus de 6km** de tout monuments historiques et sites protégés



**L'absence de zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000, ZNIEFF...)

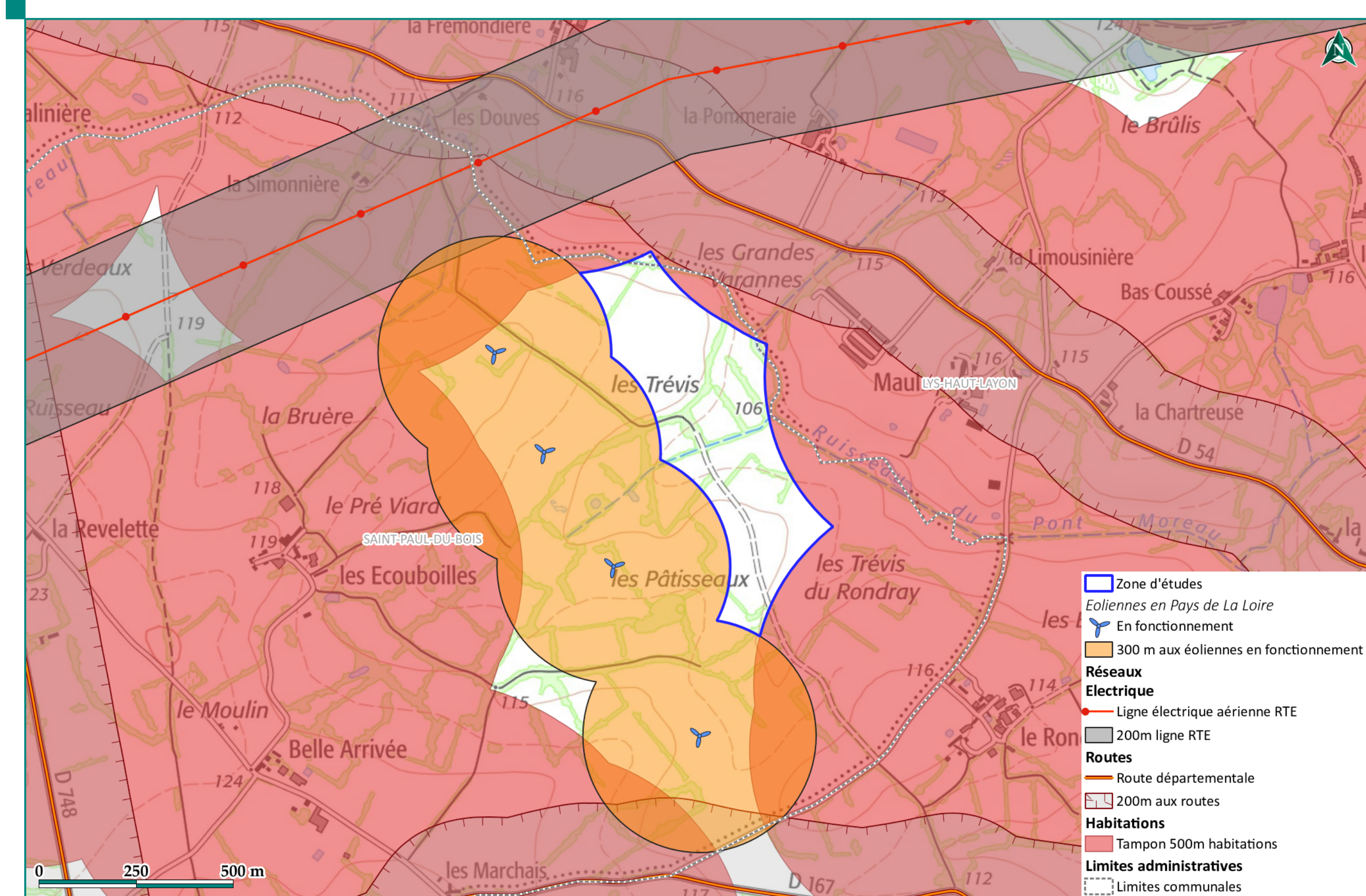


**2 éoliennes** ont été retenues parmi un potentiel technique maximal de 3 éoliennes.

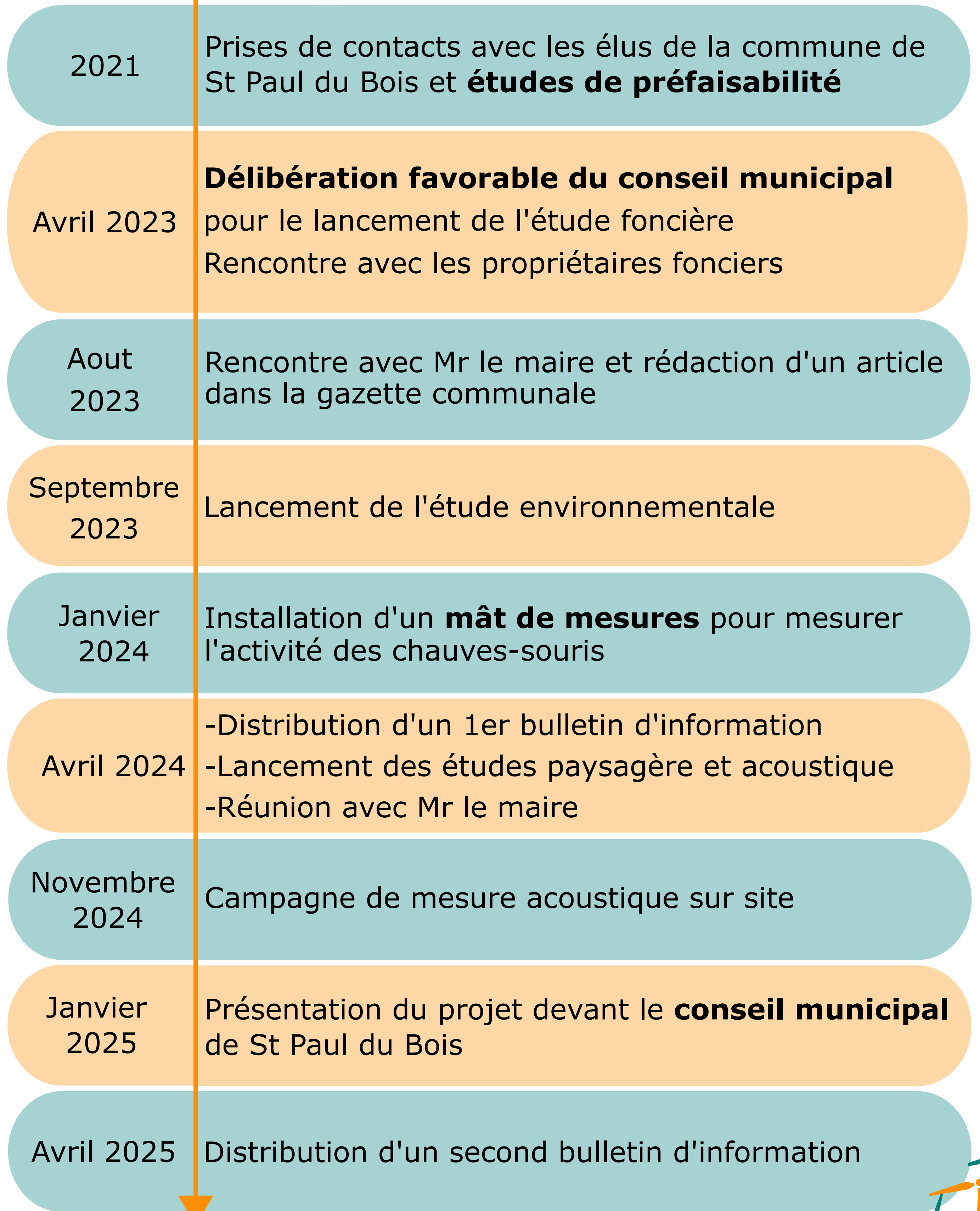


Un **bon gisement en vent** : 7 m/s à 100 m de hauteur.

#### Carte des contraintes



### Histoire



### Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales a été réalisé par l'agence SILLAGE dans un rayon de 25 km autour de la zone du projet. Cette étape a permis d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction a également été intégré dans l'étude afin d'évaluer les potentiels effets cumulés avec le projet.

### Retombées d'un parc éolien de 2 éoliennes d'une puissance totale de 9 MW (4,5 MW unitaire)

#### Recettes fiscales estimées

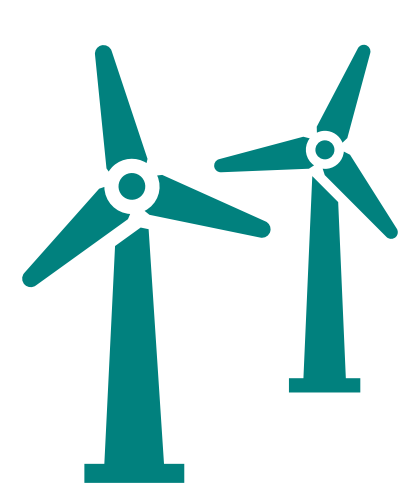
135 000 €/an pour les collectivités locales



#### Emplois

Création de l'équivalent de 88 emplois en Maine et Loire l'année de la construction

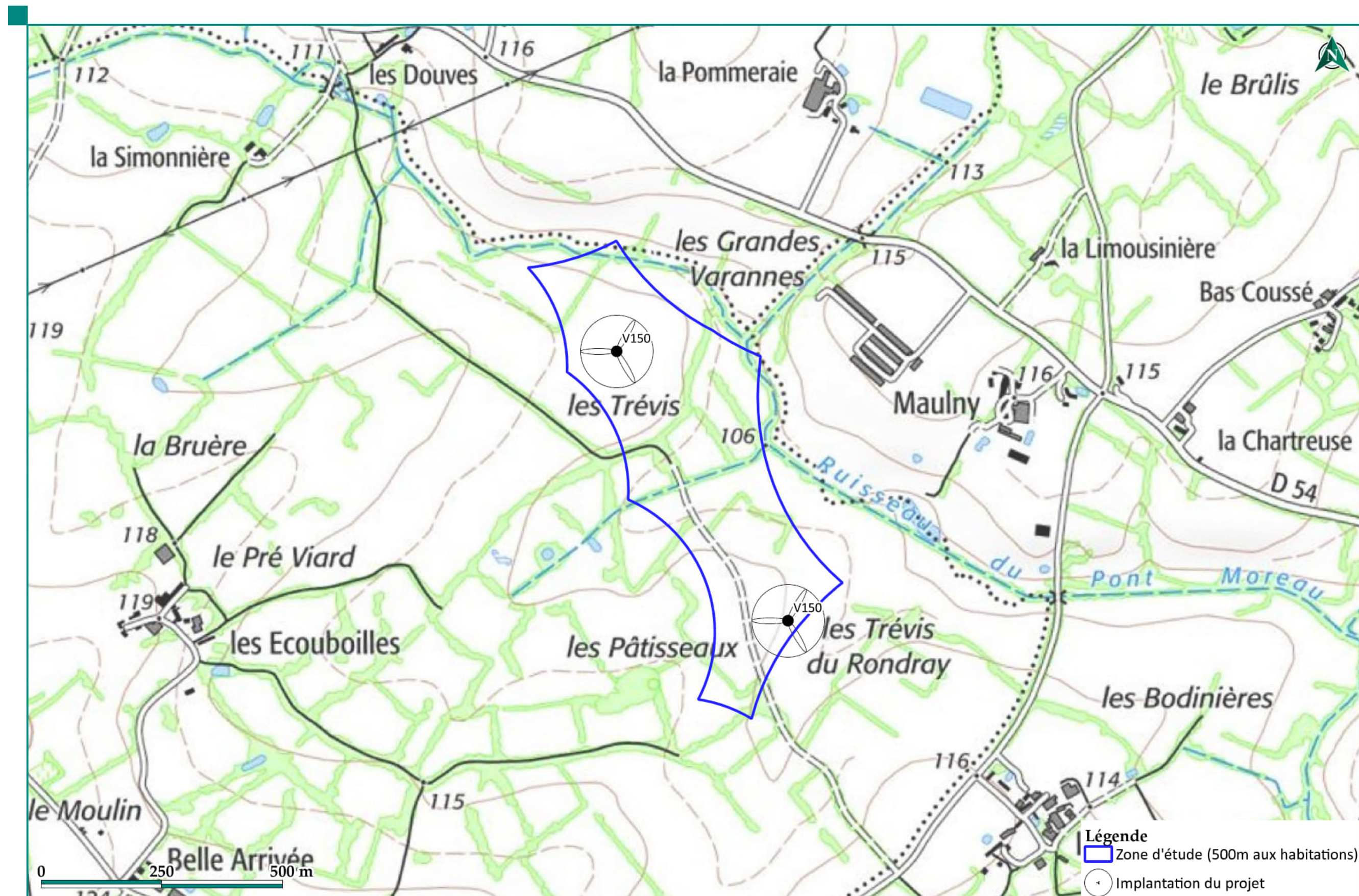
### Caractéristiques techniques du projet



#### Modèle d'éolienne retenu **Vestas V150**

- Diamètre du rotor : **150 m**
- Hauteur de la nacelle : **115 m**
- Hauteur bout de pôle : **190 m**
- Puissance d'une éolienne : **4,5 MW**

#### Implantation envisagée



### Etudes naturalistes



L'étude environnementale, réalisée par ENCIS Environnement, dure au minimum 1 an. Elle a couvert l'ensemble d'un cycle biologique. Les objectifs de cette étude sont d'analyser et de quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet. Une implantation est ainsi retenue, afin qu'elle soit la plus respectueuse possible de l'environnement, en s'éloignant des secteurs à enjeux.

Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées et des mesures adaptées sont définies dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet dans son environnement.

### Etudes acoustiques



Des acousticiens indépendants de l'entreprise EREA Ingénierie sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores ambiants. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française (la plus stricte en Europe).

Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.



Plusieurs recommandations ont été prises en compte comme le respect de l'orientation générale des parcs existants et le recul suffisant vis-à-vis de l'habitat et des Monuments Historiques les plus proches.

Des mesures de réduction telles que la plantation de haies paysagères seront proposées aux riverains les plus proches du projet afin de réduire les vues sur le parc éolien.